

ANNEXE 15 : FUSION UNC et UNC-AFN en 1984

La fusion entre la génération UNC et UNC-AFN fut réalisée le 2 juin 1984 à VITTEL après la signature des « accords de VITTEL », entre le Président Général de l'UNC, Monsieur J.A. DOM et le Président National de l'UNC-AFN, Monsieur F. PORTEU DE LA MORANDIERE.

Elle engageait par la même la fusion au sein des groupes départementaux et des sections locales.

L'idée germait depuis plusieurs années dans les Etats-majors des instances nationales et des groupes départementaux. La cohabitation qui durait depuis le 13 décembre 1957 en LOIRE-ATLANTIQUE avait vu au fil des ans, une prédominance des effectifs des anciens combattants d'AFRIQUE DU NORD, lesquels avaient obtenu, après avoir bataillé, une place prépondérante dans le Comité Directeur et obtenus la création du Groupe UNC-AFN, le 10 avril 1964. Le 27 septembre 1981, au Congrès de BLOIS, Monsieur PORTEU DE LA MORANDIERE, Président National UNC-AFN ne cachait pas ses ambitions en déclarant :

« Notre but est de réaliser, aujourd'hui, une parfaite superposition des structures entre l'UNC et l'UNC-AFN, pour pouvoir, demain, c'est-à-dire dans un délai maximal de deux à trois ans réaliser des réformes structurelles, pour parvenir à construire « UNE SEULE ET MEME MAISON ».

Le Secrétaire du Groupe Départemental de LOIRE-ATLANTIQUE, C. BRETECHER, reprenait dans un discours quelque temps après :

« L'UNC-AFN a choisi l'UNC. Pour être fidèle à son passé, pour assurer l'avenir, elle est à fond dans le monde combattant, avec l'UNC et dans l'UNC ».

« En conclusion, l'UNC et l'UNC-AFN ont vécu une longue fréquentation. Ce temps de fiançailles dure parfois longtemps. Il est cependant déjà un engagement pour vivre ensemble.

Le « moment venu », dans un délai de quelques années, arrivera le temps des épousailles.

Et si l'UNC-AFN devait y perdre son nom, comme toute gentille demoiselle, ce serait pour porter celui de l'UNC.

Elle lui a donné son cœur, elle s'est engagée avec pour que l'UNC continue ».

Le 25 septembre 1982 par une déclaration commune, les Bureaux Nationaux UNC/UNC-AFN définissaient le processus de fusion :

« DECLARATION :

Les participants à la réunion commune des Bureaux Nationaux de l'UNC et de l'UNC-AFN tenue rue Vézelay, le 25 septembre 1982,

- Soucieux d'assurer la continuité de l'action conduite par les associations rassemblées rue Vézelay et de contribuer au développement et à l'efficacité du monde combattant en renforçant la solidarité qui unit toutes les générations du feu ;

- Persuadés que la qualité de combattant prime tout autre critère « spécifique », comme, par exemple, la participation à telle guerre ou l'appartenance à telle catégorie de combattant ou victime de la guerre ;

1°) déclarent avoir pour objectif prioritaire l'émergence d'une association unique, reprenant et maintenant le nom de l'Union Nationale des Combattants et rassemblant toutes les générations du feu à égalité de droits et de devoirs ;

2°) estiment qu'il est nécessaire de maintenir le sigle UNC-AFN, celui-ci qualifiant une structure spécifique d'étude et d'action fonctionnant, selon des modalités à déterminer, dans le cadre de l'association unique ;

3°) estiment qu'il est nécessaire d'engager dès maintenant le processus d'unification et de réorganisation (ce qu'on peut appeler le processus d'émergence et de construction d'une association unique) qui devrait prendre fin en 1985 par la tenue d'un seul et unique Congrès décidé par les Assemblées Générales Statutaires des deux associations, ce processus – précisant des étapes et un calendrier – devant être étudié et suivi par la Commission mixte UNC/UNC-AFN désignée par les Bureaux des deux associations, ces Bureaux étant responsables de la mise en œuvre du processus. Le premier effort portera sur la nécessaire amélioration des méthodes de travail en commun, et du système de communication entre les deux associations.

4°) s'engagent à défendre cette décision, dans son principe et dans son exécution, au sein de toute réunion de responsables, en particulier l'Assemblée des Présidents et Cadres de groupes départementaux du mois de décembre prochain ».

Signés de Monsieur F. PORTEU DE LA MORANDIERE, Président National de l'UNC-AFN et de Monsieur J.A. DOM, Président Général de l'UNC.

La LOIRE-ATLANTIQUE n'avait pas attendu les accords de VITTEL puisque plusieurs sections communales avaient déjà effectué leur entente et travaillaient en commun.

Le 29 avril 1984, le Groupe Départemental avait pris des décisions statutaires en ce sens :

« Les groupes départementaux de LOIRE-ATLANTIQUE de l'Union Nationale des Combattants et de l'Union Nationale des Combattants en AFRIQUE DU NORD, siégeant à NANTES, le 29 avril 1984, en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires,

- Décident de transférer leur siège social au n° 64 de la rue Jean-Emile Laboureur, 44000 NANTES.
- Approuvent l'action de leurs associations nationales tendant à rassembler toutes les générations du feu au sein d'une association unique, l'Union Nationale des Combattants, reconnue d'utilité publique.
- Approuvent les décisions de leurs Comités Directeurs Départementaux unifiant les fichiers, les trésoreries, le fonctionnement général.

- Décident de créer un Comité Directeur Départemental commun, par fusion des deux Comités en place jusqu'à ce jour ».

Dans un dossier, concernant la fusion, diffusé le 28 janvier 1985 par le siège national, la résolution G-1 entérine la fusion des deux Groupes et sa nouvelle appellation :

« UNC-AFN

RESOLUTION G-1 :

Le Comité Départemental de LOIRE-ATLANTIQUE de l'UNC-AFN, réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, souhaitant assurer l'émergence d'une association unique afin d'assurer la continuité de l'action conduite par les associations rassemblées rue Vézelay et de contribuer au développement et à l'efficacité du monde combattant en renforçant la solidarité qui unit toutes les générations du feu.

Conformément à la résolution de l'UNC-AFN réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 2 juin 1984 à VITTEL et décidant la fusion avec l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS,

Conformément à la résolution de l'UNC, réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 2 juin 1984 à VITTEL et décidant d'accepter la fusion avec l'UNC-AFN, décide sa dissolution.

Les membres du Comité Départemental de LOIRE-ATLANTIQUE ainsi dissous, feront partie du Groupe Départemental de LOIRE-ATLANTIQUE de l'UNC devenu, après fusion, Groupe Départemental de LOIRE-ATLANTIQUE de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC/UNC-AFN).

Les membres du Comité Directeur Départemental de l'UNC-AFN sont membres du Comité de Direction Départemental de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC/UNC-AFN).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité/NANTES ».

Sous l'impulsion des membres du Groupe Départemental et particulièrement de Monsieur Joseph EON, Secrétaire Départemental et de Monsieur Jacques BARBOTTIN, Secrétaire adjoint, au cours des années 1984 à 1987, les sections communales fusionnent sous l'appellation UNC/UNC-AFN.

Dans certaines communes subsisteront les sections ACPG (Anciens Prisonniers de Guerre) dont le Président Départemental Monsieur LE TOURDU s'oppose à la fusion.

RAPPEL HISTORIQUE :

1- UNION NATIONALE DES COMBATTANTS :

- Promoteurs : - Père BROTTIER (Aumônier Militaire),
- Georges CLEMENCEAU (Président du Conseil).

- Déclaration officielle : 25 novembre 1918.
- Création du Groupe de LOIRE-INFÉRIEURE : 14 mai 1919.
- Reconnaissance d'utilité publique : 20 mai 1920.
- Affiliation des « Jeunes de l'UNC » : entre les deux guerres.
- Accueil successif des T.O.E. (Théâtre d'Opérations Extérieures), 39/45, INDOCHINE, ...
- Les « Prisonniers non combattants », d'abord peu ou mal accueillis (ils créent leur Fédération des ACPG), sont progressivement admis « à part entière ».
- Président actuel : Jean-Albert DOM.

2- UNION NATIONALE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD :

- Déclaration officielle : 13 décembre 1957.
- Création du Groupe de LOIRE-ATLANTIQUE : 10 avril 1964 (première section LES SORINIERES, en novembre 1961).
- Protocole d'accord avec l'UNC : 10 novembre 1965.
- Reconnaissance d'utilité publique : demande en cours.
- Président actuel : François PORTEU DE LA MORANDIERE.

3- GROUPE VEZELAY (du nom de l'adresse du siège national) :

- Création : 15 décembre 1975, (Protocole d'accord UNC/UNC-AFN/AEVOG, Veuves de Guerre), puis F.A.C.S. (anciens combattants résidant hors de FRANCE).
- Accueil successif d'une vingtaine d'associations d'affiliées, parmi lesquelles :
 - anciens combattants de la R.A.T.P.
 - anciens combattants de l'O.R.T.F.
 - A.N.A.I., Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois, (INDOCHINE)
 - poilus d'Orient
 - anciens de la Ligne Maginot
 - anciens combattants de Confession Islamique
 - anciens combattants des Chemins de Fer
 - cadets de SAUMUR
 - etc...

4- SOLDATS DE FRANCE (combattants et non combattants) :

- Création : 18 juin 1976.
- Président actuel : Bruno GABELLIERI (non combattant).

ABOUTIR, LE MOMENT VENU, A LA CONTITUTION D'UNE ASSOCIATION UNIQUE :

« Unité grandissante »... « Parfaite superposition des structures entre l'UNC et l'UNC-AFN »...
« Construire une seule et même maison »... « Aboutir, le moment venu, à la constitution d'une association unique »...

« C'est l'objectif actuel de nos Associations Nationales et de nos Groupes Départementaux. C'est le souhait de nombreuses sections. C'est déjà la réalité ici ou là. Même si « la situation actuelle du monde combattant justifie l'existence de deux associations qu'unissent des liens très étroits ».

Cette « association unique » sera, bien sûr, l'UNC.

L'UNC a le mérite de son ancienneté (1918) et le prestige de ses fondateurs, les combattants de la « Grande Guerre ». Autour d'elle sont venus se grouper les combattants des conflits ultérieurs.

De nombreuses associations nationales, départementales (locales parfois) sont en concurrence. Mais beaucoup de ces associations ont leurs effectifs en régression. L'heure des regroupements va sonner inexorablement, sous peine d'extinction. L'UNC sera le plus souvent le point de ralliement.

L'UNC-AFN qui est de plein droit à l'UNC, se doit de mettre son dynamisme au service de cette « unité grandissante ».

La création de l'UNC-AFN (1957 en FRANCE, en 1964 en LOIRE-ATLANTIQUE) a été « historiquement » nécessaire. Et, il est encore vrai que « la situation actuelle du monde combattant justifie l'existence de deux associations ». L'avocat du diable trouvera encore « quelques raisons de maintenir deux associations ».

L'UNC-AFN est née « à l'ombre de l'UNC ». En LOIRE-ATLANTIQUE, ses 200 sections se sont formées en toute indépendance, mais toujours en affinité avec l'UNC. A son initiative souvent ; avec son appui, la plupart du temps ; très rarement en concurrence.

Pour ceux qui ont un instant regretté cette dualité, pour ceux qui continueraient à la regretter comme étape nécessaire, une comparaison devrait suffire. Un arbre sexagénaire ne s'appauvrit pas quand on lui prélève un rameau pour perpétuer son espèce. Si la greffe réussit – et elle a réussi chez nous – une nouvelle sève nourrit des fleurs de même coloris et des fruits de même saveur.

L'UNC-AFN a choisi l'UNC comme maison mère. L'UNC-AFN s'engage à plein cœur pour la promotion de l'UNC. L'UNC-AFN ne saurait en rester au folklore bien sympathique de ses méchouis (que l'on raille parfois). Pour être fidèle au passé, comme pour assurer l'avenir, elle est à fond dans le monde combattant, avec l'UNC, dans l'UNC.

L'UNC-AFN, dans cette fidélité, saura, « le moment venu », se transformer. Notre sigle légal commun à tous sera « UNC », même si le sigle sentimental devait encore être « UNC-AFN ».

En 1983-1984, les membres des Comités Directeurs associés étaient :

- Louis AUBINAIS : 55-1 rue Georges Lafont – 44300 NANTES
- Maxime AVRIL : La Ville VUE – 44640 LE PELLERIN
- Jacques BARBOTTIN : 15 rue Marcel Pagnol – 44110 CHATEAUBRIANT
- Yves BERTHOME : La Roche aux Follets – 44640 LE PELLERIN
- Claude BRETECHER : 12 rue du Bois Colin – 44880 SAUTRON
- Charles CHANTREAU : 59 rue Bouchaud – 44000 NANTES
- Léon CHENEAU : La Geltière SAINTE-MARIE – 44210 PORNIC
- René DURAND : 13 rue de Suisse – 44000 NANTES
- Bernard DUTOUR : 15 allée Yvonne – 44250 SAINT-BREVIN-L'OCEAN
- Joseph EON : 16 allée des Roses – 49620 LA POMMERAYE
- Jean-Paul GABORIAU : 46 bis rue de la Pierre – 44220 COUERON
- Jacques GARNIER : 41 avenue Charlotte – 44380 PORNICHE
- Justin GILLON : 5 rue des Frères Lumières – 44400 REZE
- Pierre GODIN : 2 avenue des Franciscains – 44300 NANTES
- Albert GRELIER : 88 boulevard des Belges – 44300 NANTES
- André GUIBBERT : 4 rue Hector Berlioz – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
- Jean-Pierre GUILLOU : 10 rue du Coudray – 44000 NANTES
- Marc ALBERT-HENRY : La Roulière LES SORINIERES – 44400 REZE
- Michel HOULLIER : Villa « Rose des Sables » MARSAC SUR DON – 44170 NOZAY
- Jean INIZAN : 92 rue Pasteur Les Couëts – 44340 BOUGUENNAIS
- Louis JOUNY : Route de Missillac – 44530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS
- Raymond LABARRE : La Roseraie CONQUEREUIL – 44290 GUEMENE-PENFAO
- Maurice LECORPS : 5 rue Beau Soleil – 44116 VIEILLEVIGNE
- Désiré LELION : Chemin de la Rive – 44830 BOUAYE

- Louis LE LOHE : Résidence « Athéné » 1 allée des Ifs – 44500 LA BAULE
- Ernest MONCHATRE : 110 rue des Mouettes ANETZ- 44150 ANCENIS
- Gabriel PIPARD : Rue de Saint-Etienne – 44260 SAVENAY
- Alexis POISSON : 14 rue Arthur Rimbaud – 44600 SAINT-NAZAIRE
- Jules RIALLAND : 31 allée des Pétrels – 44500 LA BAULE
- Guy RIBOUCHON : 4 rue André Gautret – 44160 PONTCHATEAU
- Pierre VANHOVE : L'Aubinière – 44220 COUERON.